



## **Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 mai à 19 h 00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

### **Etaient Présents :**

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Monsieur GACHET Daniel, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Adjoints au Maire.

Madame BERTRAND Olivia, Madame CARDINES Marie-Claude, Monsieur ROBERT Léon, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Monsieur CAILLET Guy, Madame TIBURCE Corinne, Madame SAINLOT Chantal, Madame LIBESSART Géraldine, Monsieur LESAGE Denis, Madame Tiffany LABARSOUQUE,

Madame SUREAU Laurence, Monsieur NAULEAU Loïc, Monsieur DEVOYE Hervé, Monsieur PROUST Dominique, Monsieur BARBIER Pierre, Conseillers municipaux.

### **Absents représentés :**

Madame COIRIER Marie-Paule ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD  
Mme BANBUCK Annie ayant donné pouvoir à M. NAULEAU

### **Absentes excusées :**

Madame CONSTANTIN Nicole  
Madame BOURGUIGNEAU Séverine

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Monsieur CHARPENTIER est désigné comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire accueille le nouveau Conseiller municipal Monsieur Pierre BARBIER, élu suite à la démission de Monsieur PEQUIN**

**Le Procès-verbal du 2 avril est adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire donne en information les décisions D021 à D030-2019 et les DIA de mars et avril 2019**

**Monsieur le Maire demande une minute de silence pour honorer la mémoire des deux premiers maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello tués le 10 mai 2019 au Burkina Faso en libérant quatre otages.**

**Monsieur le Maire, suite à l'incident au dernier Conseil relatif au vote des comptes de gestion, fait la lecture de son courrier adressé à Mme BILLÉ, Trésorier du Centre des finances publiques ainsi que de son mail de réponse et du courrier de Monsieur FUENTES, Directeur départemental des Finances publiques de la Vendée.**

**C047.01 – Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

**C047.02 – Règlement d'utilisation pour le prêt de matériel communal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ADOpte** le règlement d'utilisation pour le prêt de matériel ci-joint.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C047.03 - Subventions patriotiques - Année 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMMAC (Anciens marins et marins anciens combattants)	150,00
OFFICIERS RESERVE LUCON/REG	90,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	959,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 199,00</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget en cours.

**C047.04 - SyDEV – Eclairage public Boulevard de l'Aumônerie – Avenant n° 1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale de 1 468,00 € HT relative à l'avenant n° 1 pour l'éclairage public du Boulevard de l'Aumônerie,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**C047.05 - Dénomination du giratoire Place du Port : « Giratoire du Marais Poitevin »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** le nom du giratoire Place du Port : « **Giratoire du Marais Poitevin** »  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**C047.06 - SNCF - Avis sur le projet de suppression du passage à niveau (PN 89) au Fougeroux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**EMET** un avis défavorable à l'enquête publique de suppression du passage à niveau PN 89.  
Sauf s'il y a une proposition nouvelle de la SNCF acceptable par la Ville de Luçon.

**C047.07 - Subventions scolaires – Année 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
APEL SAINTE FAMILLE	1 620,00
ANCIENS ELEVES LYCEE ATLANTIQUE	300,00
CLIS CENTRE	30,00
ECOLE PRIMAIRE CENTRE(coopérative scolaire)	915,00
MAISON FAMILIALE RURALE ST MICHEL EN LHERM	120,00
MAISON FAMILIALE ST FLORENT	60,00
MATERNELLE DU CENTRE	500,00
MATERNELLE JEAN MOULIN	500,00
OGEC STE FAMILLE	185 732,00
LA CLIQUE - APEPL (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LAIQUE)	983,00
RASED	480,00
<b>TOTAL</b>	<b>191 240,00</b>

*Les subventions pour l'Ecole du Centre seront versées au nom de la coopérative OCE Vendée.*

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

**C047.08 - Subventions aux associations à vocation sociale – Année 2019**

Mme Tiburce ne prenant pas part au vote pour Eau pour Bouba  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des votants,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ADSP (ASSOCIATION D'USAGERS POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC)	150,00
AMICALE DES HOSPITALIERS	65,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	724,00
AREAMS-ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL	50,00
SOS FEMME VENDEE	160,00
Comité des Oeuvres Sociales	6 530,00
CONJOINTS SURVIVANTS CHEFS	200,00
CONCILIATEUR DE JUSTICE	120,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	2 840,00
EAU POUR BOUBA	160,00
FNATH	160,00
LA CROIX D'OR	120,00
LES RESTOS DU COEUR	405,00
LUCON MASOHOA	160,00
SECOURS CATHOLIQUE	2 840,00
SOLIDARITE DIOUROUP SENEGAL	160,00
UDAF (UNION DÉPARTEMENTALE DES ACTIONS FAMILIALES)	400,00
LES OURSINS ENFANTS DES TROTTOIRS	160,00
LUCONNAISE 3EME 4EME AGE UNRAP	150,00
SOLULO	300,00
ANDTLN (au nom de tous les nôtres)	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 054,00</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

**C047.09 - Subventions aux associations à vocation sportive et loisirs – année 2019**

Ne prenant pas part au vote : M Vrignaud pour Association Attelage, Mme Sainlot pour Tennis Club Luçonnais,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des votants,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACRO VOLTIGE	420,00
ADAM (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ASSOUPPLISSEMENT MASCULIN)	120,00
AMATEURS DE CHIENS D'ARRET	120,00
AMICALE PETANQUE LUCONNAISE	560,00
ARCHERS RICHELIEU	800,00
ASS.ULM LUCON	120,00
ASSOCIATION ATTELAGE	920,00
CANOE KAYAK LUCONNAIS	400,00
CLUB ATHLETISME LUCONNAIS	3 200,00
CLUB CYCLOTOURISTES DE LUCON	420,00
CLUB DE BADMINTON	900,00
CLUB DE PLONGEE DE LUCON	120,00
CLUB NAUTIQUE LUCONNAIS	4 000,00
DEAD POOL BILLARD	120,00
ECOLE LUCONNAISE DE KARATE	4 100,00
ESPRIT JUDO LUCON	4 000,00
FONTENAY LUCON RUGBY SUD VENDEE	3 000,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	120,00
ESPOIR GYM LUCON VENDEE LITTORAL	4 000,00

.../...

ASSOCIATIONS	MONTANT
HAND BALL CLUB LUCONNAIS	3 000,00
LA JOYEUSE BOULE DU MARAIS	880,00
HISTOIRE DE LAMES	120,00
LE RING LUCONNAIS	2 200,00
LUCON L'AIGUILLON TRIATHLON	300,00
MODELISME LUCONNAIS	500,00
TAEKWONDO	120,00
ROLLER FAMILY	200,00
MOTO CLUB LUCONNAIS	450,00
SOCIETE CHASSE ST HUBERT	120,00
SPORTIVE DU SOURDY	120,00
TENNIS CLUB LUCONNAIS	4 500,00
TENNIS DE TABLE LUCONNAIS	1 900,00
VELOCE CLUB LUCONNAIS	6 500,00
ENRAGES	120,00
<b>TOTAL</b>	<b>48 470,00</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

**C047.10 – Subvention et convention avec l'association Luçon Football Club**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCORDE** une subvention d'un montant de 35 000,00 € à l'association Luçon Football Club,  
**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Luçon Football Club,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention.

**C047.11 – Subvention et convention avec l'association Luçon Basket Club**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCORDE** une subvention d'un montant de 27 000 € à l'association Luçon Basket Club,  
**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Luçon Basket Club,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention.

**C047.12 – Subventions culturelles et urbaines – Année 2019**

Ne prenant pas part au vote : M Bonnin pour Les Amis de la Cathédrale, Mme Tiburce pour Comité des Fêtes de la Ville, M Gachet, M Charpentier, M Robert, Mme Simonet et M Vrignaud pour les Amis du Cheval et du Chien,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des votants,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
A D A (ASSOCIATION CULTURELLE POUR LE DVPT D'ACCES DANSE)	1 300,00
A LUCON TOURISME PATRIMOINE	1 500,00
ACAHL (ASS POUR LA PROMOTION, L'ANIMATION ET LA DEFENSE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DES HALLES)/SYMPA LES HALLES	5 500,00
ACAP (Association des commerçants) -CŒUR DE VILLE	4 000,00
ACDAC (ASSOCIATION CULTURELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ART CHORÉGRAPHIQUE)	1 700,00
ADO MAJEURS	400,00
AMIS D'ARCADIE	400,00
AMIS DE LA CATHEDRALE LUCON	2 000,00
ATELIER CREA DECO	320,00
ATELIER DE DANSE	1 700,00
CLIC PHOTO 85	2 000,00
COMITE DE LA FOIRE EXPO	16 200,00
COMITE DES FÊTES DE LA VILLE DE LUCON	10 000,00
EL ECO (CHORALE)	400,00

.../...

ASSOCIATIONS	MONTANT
FLEUR DE SEL'TE	1 500,00
PATCH AMITIES	100,00
JAZZ A Z'OT	3 000,00
JEUX D'ORGUES DE LA CATHEDRALE	2 800,00
LES COMPAGNONS DU THEATRE	300,00
LUCONNAISE DES ARTS	3 000,00
ARP philo Ouest	300,00
S PRO CREAM	800,00
SOCIETE PHILHARMONIQUE	20 000,00
SUD VENDEE ANCIENNES MECANIQUES	200,00
LES AMIS DU GRAND SEMINAIRE	300,00
SUR LES PAS DE RICHELIEU	3 300,00
VOIX LIEES DU PAYS NE DE LA MER	350,00
LES AMIS DU CHEVAL ET DU CHIEN	1 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>84 870,00</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

**C047.13 - Subventions en faveur de la jeunesse et de la petite enfance - Année 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMIS SCOUTISME EUROPEEN	500.00
LA CICADELLE	220.00
LES Z OCCAS DES FRIPOUILLES	300.00
LA MAM AUX ANGES	300.00
LES MARY POPPINS	200.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 520.00</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.



## C047.14 – Subvention et Convention avec l'association Le Campus

Ne prenant pas part au vote : M Charpentier, Mme Simonet et Mme Parpaillon  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des votants,  
**ACCORDE** une subvention d'un montant de 92 000,00 €,  
**APPROUVE** les termes de la convention avec l'association Le Campus,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

## C047.15 - Création de postes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

### **CREE**

- Trois postes d'Agent de Maîtrise - temps complet
- Trois postes d'adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- Quatre postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- Deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps non-complet (32.64/35<sup>ème</sup>)
- Deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps non-complet (25.75/35<sup>ème</sup> - 27.50/35<sup>ème</sup>)
- un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer les arrêtés correspondants.

**DIT** que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

**La séance est levée à 20 h 00.**

*Pour extrait conforme*  
**Pierre-Guy PERRIER**  
*Maire de Luçon.*  
*Publié et Affiché*  
*Le 17 mai 2019*